

**Transformation de la représentativité syndicale
et rénovation de la négociation collective en France :
enjeux et début d'application à la SNCF
Acri/Crimt, Québec, juin 2010**



Dominique Andolfatto (Univ. Nancy 2)

Marnix Dressen (Univ. Lille 1)

Loi sur la « rénovation de la démocratie sociale » (20 août 2008)

Une loi négociée, après une « position commune » (avril 2008) entre 4 organisations :

- **CGT / CFDT**
- **MEDEF / CGPME**

Refondation de la représentativité syndicale (c.-à-d. règles de reconnaissance des OS)

- fin de la « présomption irréfragable » pour 5 OS.
- Désormais
 - 7 critères, dont l'audience électorale :
 - 10% des suffrages dans l'entreprise
 - (à partir de 2013) 8% dans les branche et national interprofessionnel.
- Mesures particulières
 - pour la CGC (Encadrement),
 - Les OS de journalistes et de pilotes de ligne...

Transformation volontariste des RP

Principe de la négociation collective :

- **vers l'accord majoritaire : accords valides si signés par une ou plusieurs OS représentant au moins 30% d'audience)**
- et**
- **pas d'opposition d'une ou plusieurs OS représentant au moins 50% des voix.**

Transparence financière des syndicats.

**Modalités spécifiques pour les TPE (< 11 sal.)
(peinent à aboutir)**

* La mise en œuvre de la loi à la SNCF

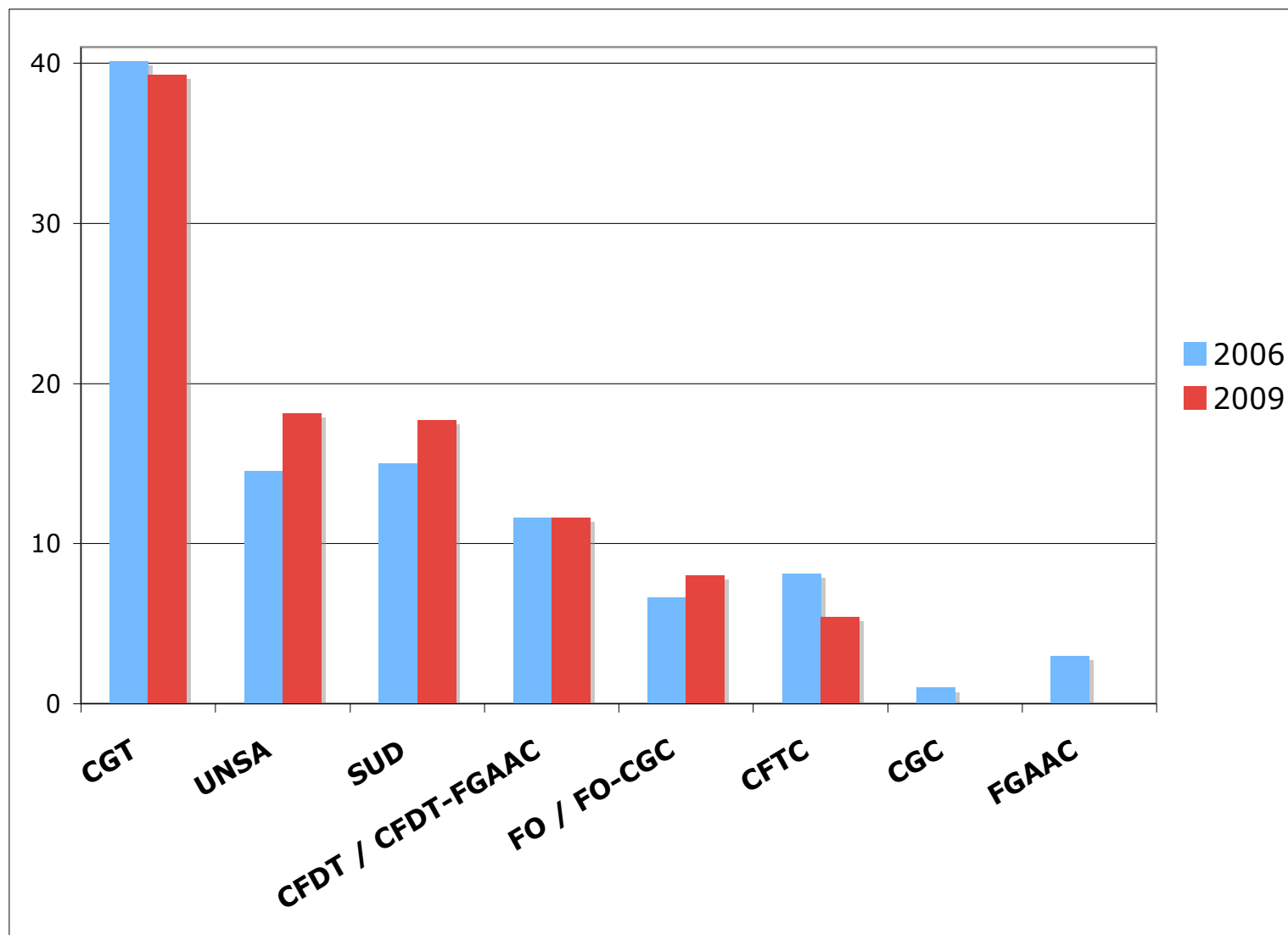
Entrée en application de la réforme au moment des élections professionnelles dont la chronologie est propre à chaque entreprise

- À la SNCF :

- 156 000 salariés (maison mère d'une holding de 650 filiales)
- Un *statut* du personnel titulaire protecteur (7 à 8 000 hors statuts)
- un des derniers bastions syndiqués (9 OS avant réforme représentativité)
- Un des bastions syndiqués ($\pm 20\%$)
- Forte conflictualité ouverte
- Double impact de
 - la libéralisation du secteur ferroviaire
 - et d'importantes restructurations (fret, filialisations, etc.)
- pionnière dans l'application de la loi (élections du 26 mars 2009)

Les élections professionnelles de mars 2009 : entrée en application de la réforme à la SNCF de 9 à 4 OS représentatives

En %
des
suffrages
exprimés



Analyse des résultats / nouveau paysage syndical ?

- Les tenants de la « position commune » CGT et CFDT refluent (mais CGT 39%)
- CFDT doit sa survie à une alliance improbable (avec la FGAAC, OS catégorielle)
- Recomposition mais autour de l'UNSA (réformiste) et Sud (radical), tous deux exclus de la position commune (bénéficient d'un effet d'aubaine)
- FO, la CFTC, la CGC éliminées du jeu. Cherchent la construction d'une coalition pour scrutin de 2011 mais menacées par le « *mercato* » (fuite des responsables et adhérents)
- Pas de re-syndicalisation (au contraire, malgré le « syndicalisme de service », découragements).
- Défi du renouvellement générationnel non réglé
- Grande complexité de l'articulation nationale / régionale, CE / DP

*** Une représentativité à géométrie variable**

selon les niveaux : entreprise, régions, établissement.

Dès lors : simplification, démocratisation ou casse-tête ?

Selon direction et OS : simplification car négociation centralisée... mais...

	CGT	UNSA	SUD	CFDT- FGAAC	FO-CGC	CFTC
Représentativité au niveau de l'entreprise	oui	oui	oui	oui	non	non
Représentativité syndicale au niveau des 27 comités d'établissement <i>(et % des CE)</i>	27 / 27 <i>100%</i>	27 / 27 <i>100%</i>	22 / 27 <i>81%</i>	15 / 27 <i>55%</i>	7 / 27 <i>26%</i>	5 / 27 <i>18%</i>
Majorité qualifiée (30% des suf. exp.) pour signer (seul) des accords (en nombre de CE)	22 / 27	0 / 27	2 / 27	0 / 27	0 / 27	0 / 27

Au niveau des 200 établissements locaux : c'est encore plus complexe

Changement dans la négociation collective ?

A priori, seule la CGT (39% des voix) peut donc signer des accords à la SNCF

La loi vise d'ailleurs à forcer ce syndicat - habituellement sur des positions contestataires - à l'intégrer dans la négociation, à la « responsabiliser »

Projet de changer la culture de la CGT ?

Mais la CGT-Cheminots *souhaite-t-elle* et *peut-elle* prendre le « grand virage » pris par la confédération depuis 1999 (avec désignation de B. Thibault) ?

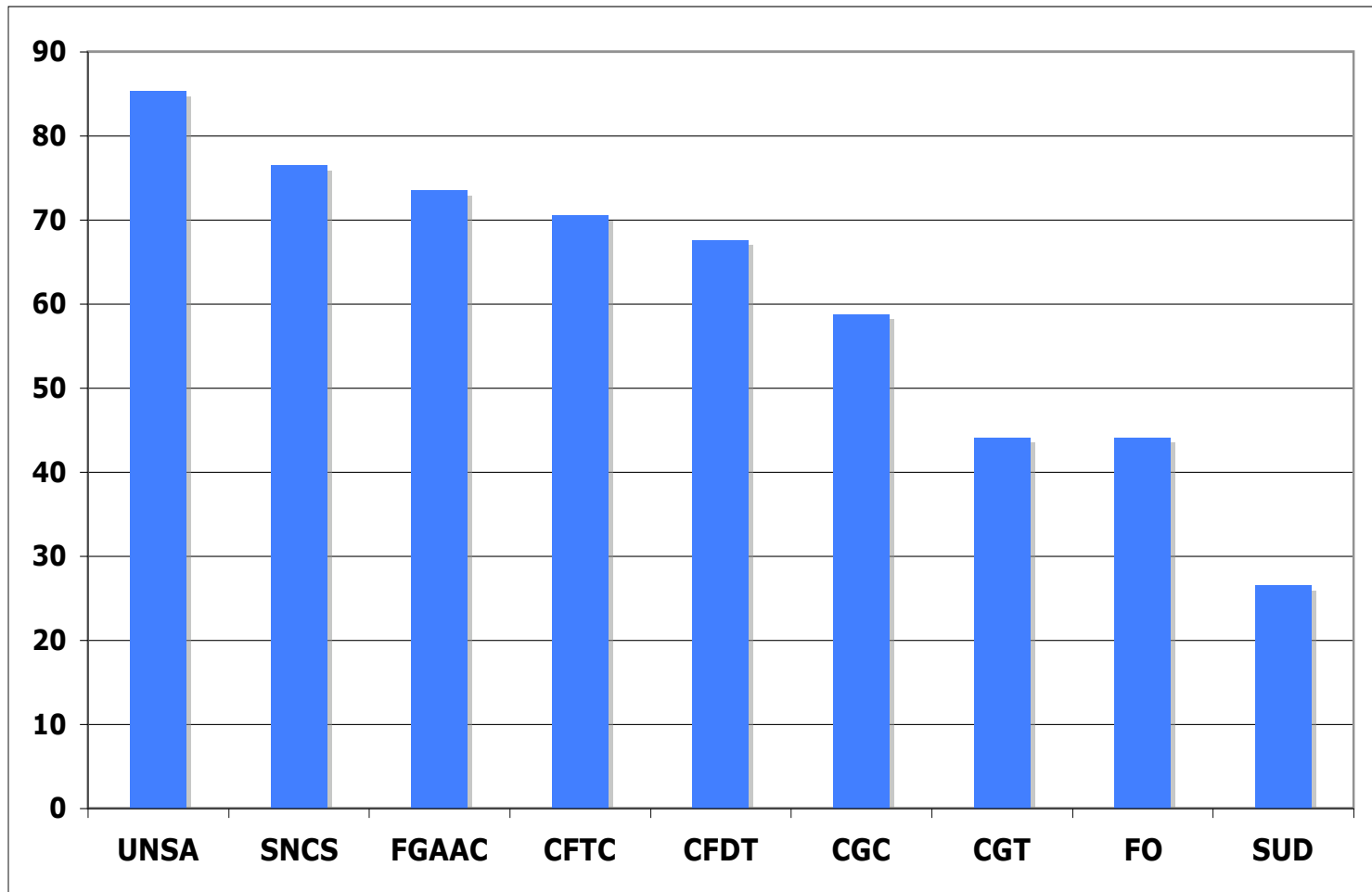
* Une CGT dans un-entre-deux

- Au niveau interprofessionnel, le ministère du travail estime que la CGT signe 70% des accords dans les entreprises où elle est présente.
- Mais à la SNCF où elle est pourtant depuis des décennies et de loin la plus influente, elle en a signé que 45% entre 2005 et 2009)...



*Taux de signatures des accords par les OS (2005-2009)

En %
du
total
des
accords
(n = 34)

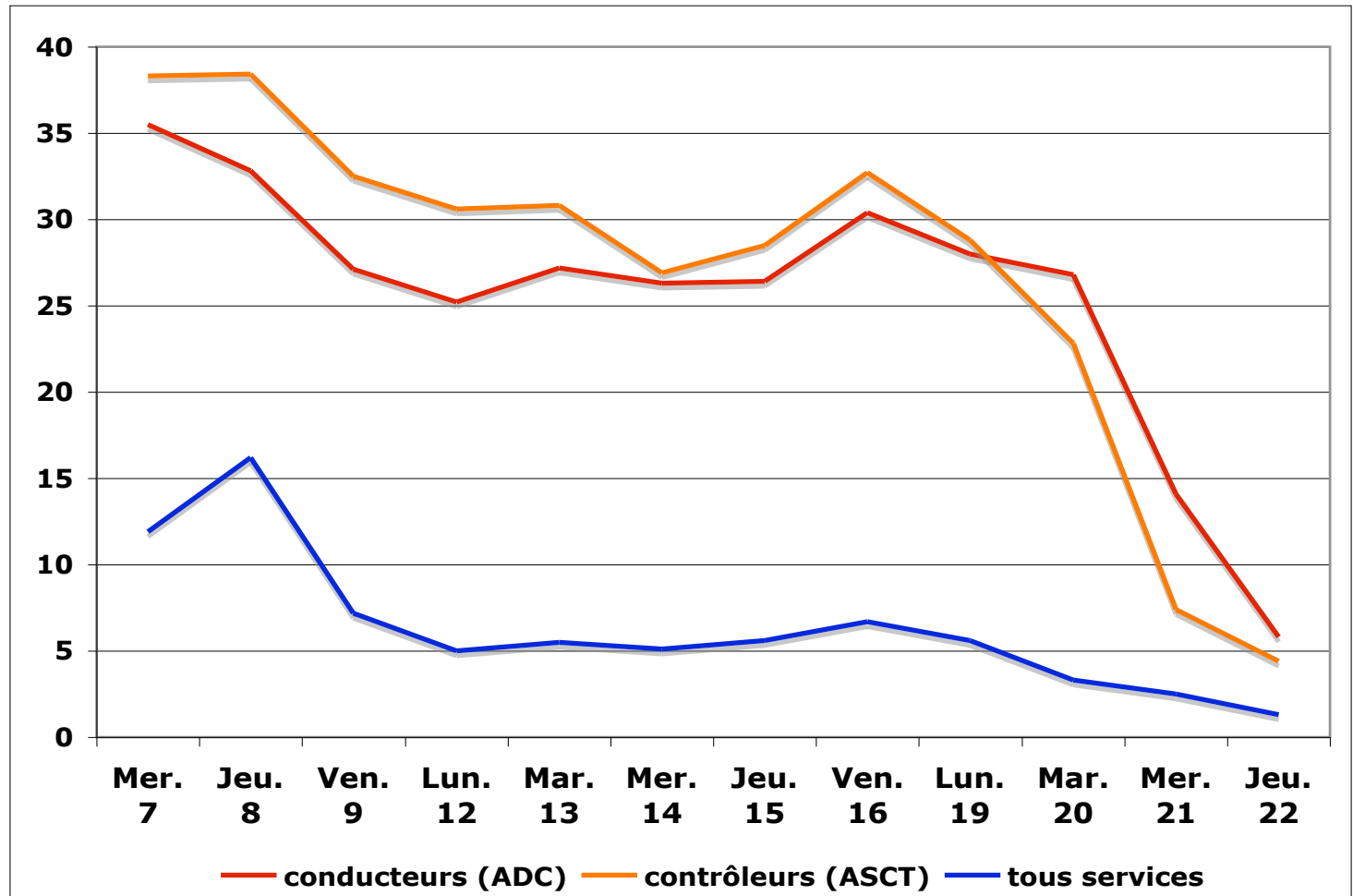


Difficultés de changer les relations professionnelles à la SNCF

- une direction qui se satisfaisait d'accords « minoritaires »... et, finalement, une négociation assez formelle
- C'est devenu impossible : les « réformistes » qui signaient ces accords minoritaires ont soit été éliminés (avec la réforme), soit n'atteignent pas les 30%
- Appétit de la CGT de négocier... mais une CGT cheminote plus contestataire que la confédération / une base plus radicale... et surtout SUD (17% des voix) en embuscade sur gauche de la CGT...
- Une direction, qui en l'absence d'un « pôle réformiste » n'a pas vraiment cherché à construire un partenariat avec la CGT
- Dialogue impossible qui conduit à un long conflit ouvert en avril 2010

*La lutte continue ? Le conflit d'avril 2010

En %
des
grévistes
des
personnels
SNCF
concernés



* **Conclusion provisoire**

- Nouveau cadre quasi-constitutionnel pour les RP en France
- Projet de transformation volontariste des RP
- Logique désormais ascendante (les électeurs ont bien plus de poids qu'antérieurement, un peu comme dans les élections politiques, la représentativité est à prouver)
- Bilan provisoire à la SNCF assez problématique... mais étape ?
- Eclatement syndical demeure et source de surenchères... et de domination de l'employeur / Un long conflit social ouvert
- Rencontre direction / CGT reste impossible
- Pas de resyndicalisation

Lentes évolutions toutefois...